# Salaire & contrat de travail

**Vous avez trouvé un emploi. Voici ce que vous devez savoir.**

## Contrat de travail

Si vous êtes employé par un employeur, vous concluez un contrat de travail. Habituellement, le contrat de travail est rédigé par écrit, mais les contrats verbaux sont également autorisés.

## Qu'y a-t-il dans le contrat de travail ?

Le contrat de travail définit les conditions de travail ainsi que les droits et obligations des deux parties. Au moins les points suivants sont inclus :

- votre propre nom et le nom de votre employeur
- la date à laquelle la relation de travail débute
- La future fonction dans l'entreprise
- le salaire et les éventuels compléments de salaire
- la durée hebdomadaire du travail
- le nombre de jours de vacances / Ferien (ⓘ c'est ainsi qu'on appelle les jours de vacances en Suisse)
- la durée de la Probezeit (ⓘ Délai de préavis court afin que vous et votre employeur puissiez savoir dès le départ si le poste vous convient. )
- le délai de préavis
- la date de fin d'un contrat de travail à durée déterminée
- des règlements spéciaux tels qu'une clause de non-concurrence ou la réglementation des heures supplémentaires ;

Des règles spéciales s'appliquent à certains secteurs, qui sont prévues dans une Gesamtarbeitsvertrag (GAV) (ⓘ Contrat qui s'applique à l'ensemble d'un groupe professionnel) nationale ou régionale.

---

## Gesamtarbeitsvertrag (GAV) - Contrat spécial de branche d'activité

Une Gesamtarbeitsvertrag (GAV) (ⓘ Contrat qui s'applique à l'ensemble d'un groupe professionnel) est un contrat conclu entre les associations patronales et les associations de travailleurs/syndicats.

Il définit les exigences minimales, telles que :

- le salaire minimum
- 13. Salaire mensuel et rémunération
- Maintien du paiement du salaire en cas d'incapacité pour cause de maladie, de maternité et de service militaire
- Nombre de jours de vacances / Ferien (ⓘ c'est ainsi qu'on appelle les jours de vacances en Suisse)
- Réglementation du temps de travail
- Extension de la protection contre le licenciement

**En Suisse, de tels contrats existent dans différents secteurs, par exemple :**

- Hôtellerie / Hôtellerie
- Coiffure
- Commerce de détail (p. ex. Coop, Migros)
- Boulangerie / confiserie
- Bâtiment
- Post & Post Finance

Liste des conventions collectives de travail CCT dans le canton de Saint-Gall

## Probezeit: Travailler pendant une période d'essai

Pendant la Probezeit (ⓘ Délai de préavis court afin que vous et votre employeur puissiez savoir dès le départ si le poste vous convient. ) , un délai de préavis de 7 jours calendaires s'applique à vous et à l'employeur. Cependant, une période plus courte ou plus longue peut également être convenue dans le contrat de travail.

Vous pouvez résilier le contrat de travail **à tout moment**, à condition que l'employeur reçoive le préavis de résiliation au plus tard le dernier jour de la Probezeit (ⓘ Délai de préavis court afin que vous et votre employeur puissiez savoir dès le départ si le poste vous convient. ) . Vous n'avez pas à donner de raisons pour le licenciement.

## Heures d'ouverture

Votre contrat de travail précise le nombre d'heures de travail que vous devez travailler par semaine. En Suisse, vous travaillez en moyenne 42 heures par semaine.

La loi prévoit une **durée maximale de travail** par semaine :

- 45 heures dans les entreprises industrielles ainsi que pour le personnel de bureau, les employés techniques et les commerciaux dans les grandes entreprises de la grande distribution
- 50 heures pour tous les autres

Si vous travaillez plus que le nombre d'heures prévu par le contrat, mais que vous ne dépassez pas la durée maximale hebdomadaire de travail, ces heures supplémentaires sont considérées comme **des heures supplémentaires**.

### Dans quelles conditions devez-vous faire des heures supplémentaires ?

Votre employeur peut vous obliger à faire des heures supplémentaires si :

- Les heures supplémentaires sont nécessaires.
- Les heures supplémentaires ne sont pas excessivement exigeantes physiquement et mentalement.
- Les heures de travail et les périodes de repos journalier sont respectées.

Même si vous décidez vous-même de faire des heures supplémentaires, vous devez respecter ces règles.

### Comment les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ?

- Les heures supplémentaires doivent être compensées par un **supplément de salaire** de 25 %.
- Toutefois, les heures supplémentaires peuvent également être compensées par des **congés** d'au moins la même durée. Cela nécessite votre consentement et un accord écrit entre vous et votre employeur.
- Les cadres ayant un contrat de gestion n'ont généralement pas droit à un complément de salaire. Ceci est réglementé dans le contrat de travail.

## Vous êtes dans l'incapacité de travailler ?

Si vous êtes malade ou blessé, vous continuerez à recevoir votre salaire pendant un certain temps.

### En cas de maladie :

Si vous êtes malade ou si vous ne vous sentez pas bien pendant la grossesse, vous devez en informer votre employeur le plus rapidement possible.

En règle générale, vous devez présenter un certificat médical d'incapacité de travail à partir du 3ème jour d'absence. Demandez à votre employeur quel règlement s'applique à vous.

Si vous n'êtes en mesure de travailler qu'en raison d'une maladie ou d'une grossesse, le médecin doit indiquer le nombre maximal d'heures que vous pouvez travailler par jour ou par semaine sur le certificat d'incapacité de travail.

Vous continuerez à recevoir votre salaire pendant un certain temps.

### En cas d'accident / blessure, ce qui suit s'applique :

Informez votre employeur de votre blessure/accident dès que possible, qu'il se soit produit pendant les heures de travail ou pendant les loisirs.

L'employeur doit informer immédiatement sa compagnie d'assurance. Ils vous enverront un formulaire dans lequel vous et votre médecin devez fournir des informations sur la blessure / l'accident et votre état de santé.

En Suisse, les employeurs assurent leurs employés contre les conséquences des dommages causés par des accidents. À partir du 3ème jour après l'accident/blessure, vous recevrez une Taggeld (ⓘ Maintien du paiement du salaire si vous êtes dans l'incapacité de travailler) égale à 80 % de votre salaire.

Taggeld (ⓘ Maintien du paiement du salaire si vous êtes dans l'incapacité de travailler) est versée indépendamment du fait que l'accident soit survenu au travail (accident du travail) ou pendant les loisirs (accident non professionnel).

**La seule exception** : si vous êtes employé et que votre durée hebdomadaire de travail est inférieure à 8 heures, seuls les accidents du travail sont assurés.

### Protection contre le licenciement :

Pendant la période pendant laquelle vous êtes en congé de maladie, votre employeur n'a pas le droit de vous licencier. Cependant, vous pouvez également présenter vous-même votre démission pendant un congé de maladie.

## Licenciement / licenciement

Vous et l'employeur avez le droit de mettre fin à la relation de travail.

Lors de la cessation d'emploi, certaines conditions doivent être respectées. Il est indiqué dans le contrat de travail si la résiliation doit être faite par écrit. Si ce n'est pas le cas, la résiliation verbale suffit.

### Délai de préavis

Si vous souhaitez mettre fin à la relation de travail, vous devez **respecter le délai de préavis** convenu dans le contrat de travail. Si votre contrat de travail ou Gesamtarbeitsvertrag (GAV) (ⓘ Contrat qui s'applique à l'ensemble d'un groupe professionnel) ne contient pas de délai de préavis, les délais suivants s'appliquent :

- pendant la période d'essai au travail : 7 jours calendaires
- en 1ère année d'emploi : 1 mois, résiliation possible à la fin de chaque mois
- de la 2e à la 9e année d'emploi : 2 mois, à la fin de chaque mois
- à partir de la 10e année d'emploi : 3 mois, jusqu'à la fin de chaque mois.

Un **contrat de travail à durée déterminée** prend fin automatiquement à la date convenue.

Si vous n'avez plus de nouvel emploi après l'expiration du délai de préavis, vous devez vous **inscrire comme chômeur**.

### Protection contre le licenciement en cas de maladie, de blessure ou d'accident

En cas de maladie ou d'accident, votre employeur ne peut pas vous licencier. Dans ces cas, il existe une protection contre le licenciement :

- 30 jours au cours de la 1ère année d'emploi
- 90 jours à partir de la 2e à la 5e année d'emploi
- 180 jours à compter de la 6e année d'emploi
- pendant la grossesse et dans les 16 semaines suivant l'accouchement.

Dans tous ces cas, l'employeur devra attendre que vous reveniez au travail. Ce n'est qu'à ce moment-là que la résiliation est autorisée.

**Important** : En tant qu'employé, vous pouvez également mettre fin à votre emploi pendant une période de blocage.

### Que se passe-t-il en cas de maladie ou d'accident après que l'employeur vous a licencié ?

Si vous tombez malade ou si vous avez une blessure ou un accident après avoir été licencié par l'employeur, le délai de préavis est interrompu tant que vous êtes absent pour cause de maladie ou d'accident. Le délai continue de courir dès que vous pouvez retourner au travail et est prolongé jusqu'à la prochaine date de fin d'emploi possible (par exemple, jusqu'à la fin du mois).

**Attention** : si vous avez mis fin à la relation de travail de votre propre chef, cette période de blocage ne s'applique pas.

## Arbeitszeugnis: Référence de l'employeur / Certificat de travail

À la fin de votre emploi, vous recevrez un certificat d'emploi ou, généralement, une Arbeitszeugnis (ⓘ Évaluation / certificat de vos performances au travail par l'employeur). Cela vous sera utile lorsque vous postulerez à un nouvel emploi.

La Arbeitszeugnis (ⓘ Évaluation / certificat de vos performances au travail par l'employeur) indique :

- Début et fin de la relation de travail
- Votre fonction et vos activités au travail
- Votre charge de travail en pourcentage
- une évaluation de la qualité de votre travail
- une évaluation de votre comportement
- Motif de délivrance de la Arbeitszeugnis (ⓘ Évaluation / certificat de vos performances au travail par l'employeur) (licenciement, changement de supérieur, nouvelle fonction, etc.)

## Centres de conseil des syndicats et des associations de travailleurs

### Unia

Unia est le plus grand syndicat de Suisse. Il est intersectoriel et regroupe les employés de l'industrie, du commerce, de la construction et du secteur des services privés. Unia gère également la plus grande caisse d'assurance-chômage de Suisse.

Réponses du service CLA d'Unia

### Syna

En tant que syndicat, Syna représente les travailleurs de toutes sortes de professions dans le commerce, les services et l'industrie. Les conseillers parlent allemand, français, italien, espagnol, portugais, croate et anglais.

Région de Syna Suisse orientale

### SGB Confédération syndicale suisse

20 syndicats se sont regroupés au sein de l'Union syndicale suisse et forment la plus grande organisation faîtière des intérêts des travailleurs en Suisse.

Thèmes SGB

### Travail.Suisse

Travail.Suisse est l'organisation faîtière indépendante des travailleurs, à laquelle appartiennent 10 associations. Ces associations représentent 150 000 membres issus d'un large éventail de secteurs et de secteurs du secteur privé et de la fonction publique.

Informations et conseils

### Association professionnelle des soins infirmiers SBK

L'Association professionnelle suisse des infirmières et infirmiers **SBK** est l'association professionnelle représentative des infirmières et infirmiers diplômés et des professionnels de la santé en Suisse. Avec environ 25 000 membres, elle est l'une des plus grandes associations professionnelles du secteur de la santé.

Centre de conseil en droit du travail de SBK

### Syndicom

**syndicom** organise des employés dans les secteurs de la poste, de la messagerie, de l'express, du colis (y compris la logistique), du courrier, du transport et des infrastructures, des télécommunications, de l'informatique, des centres d'appels, de l'industrie des télécommunications, de l'industrie graphique et de l'emballage, du commerce du livre et des médias, de la presse et des médias électroniques et de la communication visuelle.

Guide gratuit Syndicom

### Union hôtelière et gastronomique

L'organisation professionnelle de l'hôtellerie, de l'hôtellerie et de la boulangerie

Union hôtelière et gastronomique

## Salaire

Vous recevrez un salaire pour le travail que vous effectuez.

## Des salaires équitables

Si vous voulez savoir quel est le salaire médian qui est généralement payé par mois en Suisse pour une activité particulière, vous pouvez utiliser le **calculateur** de salaire national . Il existe de grandes différences entre les cantons, de sorte que vous pouvez gagner plus à Zurich qu'à Saint-Gall.

### Salaire minimum

En Suisse, il n'existe pas de salaire minimum au niveau national. Le canton de Saint-Gall n'a pas non plus défini de salaire minimum. À cette fin, les syndicats et les associations patronales ont négocié des salaires minimums dans certains secteurs. Ceux-ci sont inclus dans le contrat de travail collectif ou type.

Cependant, selon les normes internationales, les salaires suisses sont généralement élevés, même s'il n'existe pas de salaire minimum national.

### Égalité salariale

La Constitution fédérale et la loi sur l'égalité entre hommes et femmes exigent l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Cela signifie qu'une femme et un homme doivent recevoir le même salaire pour le même travail.

### Calculateur de salaire

- Calculateur de salaire national
- Salarium - Calculateur Statistique De Salaire

## Paiement du salaire

À la fin de chaque mois, votre employeur transfère généralement le paiement du salaire sur votre compte bancaire ou postal.

En règle générale, un **salaire au temps** est convenu. Le salaire est déterminé en fonction des heures travaillées :

- Salaire horaire
- Salaires journaliers
- Paie hebdomadaire
- Salaire mensuel

### Le salaire à la pièce

Le salaire à la pièce est basé directement sur le service rendu (par exemple, le travail à la pièce). Plus vous travaillez vite, plus le salaire par unité de temps est élevé.

## Bulletins de paie et bulletins de salaire

En tant que salarié, vous recevrez une **fiche de salaire** à la fin du mois de travail. Vous verrez les détails de votre fiche de paie.

Le **bulletin de salaire** est un formulaire qui vous est destiné en tant que salarié. Il fournit des informations sur le salaire perçu. Il contient toutes les composantes salariales, les coûts non salariaux et les prestations sociales.

Votre employeur est tenu d'établir un certificat de salaire chaque année. Vous le recevrez généralement à la fin du mois de janvier. Si vous avez plusieurs emplois ou si vous avez changé d'emploi au cours d'une année, vous recevrez un bulletin de salaire pour chaque poste.

Le certificat de salaire est le document le plus important pour la **déclaration d'impôts** annuelle.

### Exemples de documents

- Beispiel Lohnabrechnung DE PDF, 232 kB
- Beispiel Lohnausweis PDF, 696 kB

## Assurance sociale

L'assurance sociale offre aux personnes qui vivent et travaillent en Suisse une protection contre les risques sociaux.

**Assurance vieillesse et survivants AVS**

En Suisse, vous êtes tenu de cotiser à **AHV** (? **Cette assurance couvre la rente de vieillesse ainsi que les rentes de veuve, de veuf et d'orphelin)** jusqu'à l'âge de la retraite afin de pouvoir recevoir une rente de vieillesse plus tard. Ces cotisations sont payées pour moitié par vous et pour moitié par votre employeur.

**Assurance invalidité IV et indemnité perte de gain APG**

En outre, vous et votre employeur payez également une cotisation obligatoire pour **IV** (? **Cette assurance prend en charge les mesures d'intégration ou les prestations en espèces pour votre subsistance en cas d'invalidité)** et **EO** (? **Vous recevrez une indemnisation en cas d'interruption de carrière, par exemple pendant le congé de maternité, le congé de paternité, le service militaire ou civil).**

Le salaire convenu est un salaire brut. Les cotisations obligatoires de sécurité sociale en sont déduites :

8,7 % pour l'AVS
1,4 % pour IV
0,5 % pour l'OE

10,6 % au total

À ces 10,6 % s'ajoute la cotisation à l'assurance chômage.

Votre employeur s'occupe de tout : il déduit la moitié de vos cotisations (5,3 %) directement de votre salaire et les transfère à la caisse de compensation.

**Exemple de bulletin de salaire mensuel**

### Informations détaillées sur les assurances sociales

- Assurance sociale
- Informations détaillées sur tous les régimes d'assurance sociale deutsch
- Calculateur de cotisations de sécurité sociale

## Assurance accident

En Suisse, tout le monde doit être assuré contre les accidents. L'employeur est tenu d'assurer tous les employés avec une assurance-accidents :

- Si vous êtes salarié, vous êtes affilié à une compagnie d'assurance accidents par l'intermédiaire de votre employeur. Une prime d'assurance sera déduite de votre salaire. Cela s'applique également aux personnes qui travaillent à domicile et aux stagiaires.
- Si vous travaillez moins de 8 heures par semaine ou si vous êtes indépendant, vous devez souscrire vous-même une assurance accident. Vous pouvez également le faire auprès de votre **caisse d'assurance maladie**. Vérifiez votre police d'assurance maladie.
- Si vous êtes inscrit au chômage et que vous percevez des allocations de chômage, vous êtes automatiquement assuré auprès de **Suva** (? **La plus grande compagnie d'assurance-accidents de Suisse)**. La prime d'assurance est déduite des allocations de chômage.

## Allocations familiales

Les salariés et les indépendants peuvent bénéficier d'allocations familiales.

Vous devez introduire la demande d'allocations familiales aux endroits suivants :

- en tant que salarié : par l'intermédiaire de votre employeur auprès Familienausgleichskasse FAK (ⓘ Le Fonds de compensation réglemente les allocations familiales)
- En tant qu'indépendant : auprès de la Ausgleichskasse (ⓘ Les caisses de compensation gèrent les caisses suisses d'assurances sociales. Ils sont responsables du paiement des prestations de ces assurances) à laquelle vous êtes affilié

### Allocations familiales pour les salariés

Formulaires et fiches d'information de la FAK

### Allocations familiales pour les travailleurs salariés

Informations et formulaires de la SVA Saint-Gall

**Informations sur le droit du travail**

## Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: Points de contact

© 2025 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St.Gallen